



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Confinement : organisation d'un service d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire pendant les vacances scolaires

Pendant les vacances de printemps du 12 au 23 avril 2021, la Ville de Limoges assure, à compter du lundi 12 avril, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, afin que ceux-ci puissent poursuivre leur activité professionnelle. Ce service est facturé au tarif habituel des accueils de loisirs.

↳ Accueil des enfants de 3 à 15 ans

Les horaires sont les suivants : ouverture de 7h30 à 18h15.

En semaine, le service d'accueil est ouvert sur deux sites : à Landouge (212, rue du Mas Loge) et à Beaublanc (103, avenue Montjovis).

↳ Les parents concernés par ce service

La liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil est proposée est consultable sur le site internet du Ministère de la santé et des solidarités (Covid-19 : liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie - Ministère des Solidarités et de la Santé sur solidarites-sante.gouv.fr).

Au moins un des deux parents doit exercer l'une de ces professions.

↳ Formalités à remplir pour bénéficier d'un accueil

Les enfants seront accueillis dès lors que :

- leurs parents auront procédé au préalable à leur inscription (+ réservation) à partir de leur espace personnel du portail jeunesse (formulaire spécifique : Covid 19 Vacances),
- leurs parents présenteront un justificatif professionnel: attestation de l'employeur, carte professionnelle de santé (CPS), fiche de paye avec mention de l'employeur,
- leurs parents présenteront une attestation sur l'honneur certifiant l'impossibilité de garder son ou ses enfant(s) à domicile (à télécharger à partir du portail jeunesse)

